

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES VINS A INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE DU SUD-EST

L'interprofession des vins à indication géographique protégée du Sud-Est a demandé une extension de l'avenant « Cotisations » portant sur des cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr
en indiquant en objet du message «IVSE-2014»

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : interVINS sud-est	
Période 1^{er} aout 2014-31 juillet 2015	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<i>a) connaissance de la production et des marchés</i> Objet et description de la ou les action(s) : informations statistiques Saisies des DRM, analyses des données Consolidation des saisies des contrats d'achats Plateforme Web Système informatique servant à consolider les données et établir des tableaux de bord	132 460 €
<i>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>d) commercialisation;</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>e) protection de l'environnement;</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</i> Objet et description de la ou les action(s) : Mise en place d'actions de promotion et de communication Animation des sections Valorisation de l'image des dénominations de la compétence d'interVINS sud-est	473 000 €
<i>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</i> Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité Prélèvement en circuit GMS et cavistes Organisation de dégustations	30 000 €
<i>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</i> Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de</i>	

<u>conditionnement et d'emballage:</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits:</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments:</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>n) gestion des sous-produits.</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
<i>(fait générateur, taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, opérateur qui supporte le paiement)</i> Fait générateur : sorties de chais Taux de CVO : cf tableau ci-dessous Paiement supporté par le producteur Partagé pour toutes les sorties sous DAA DAE pour moitié par le négociant	
<i>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</i>	Le président : Jean-Claude Pellegrin Le vice-président : Denis Roume

I.G.P. Bouches du Rhône	0,50 €
I.G.P. Bouches du Rhône - Terre de Camargue	0,50 €
I.G.P. Alpilles	0,50 €
I.G.P. du Vaucluse	0,50 €
I.G.P. Vaucluse - Principauté d'Orange	0,50 €
I.G.P. Vaucluse - Aigues	0,50 €
I.G.P. Méditerranée*	0,70 €
I.G.P. Méditerranée - Comté de Grignan	0,70 €
I.G.P. Méditerranée - Coteaux de Montélimar	0,70 €
I.G.P. Ardèche Coteaux de l'Ardèche	0,85 €
I.G.P. Ardèche	0,85 €
I.G.P. Comtés Rhodaniens	0,50 €
I.G.P. Drôme	0,50 €
I.G.P. Collines Rhodaniennes	0,50 €
I.G.P. Drôme - Comté de Grignan	0,50 €
I.G.P. Coteaux de Baronnies	0,50 €
I.G.P. Drôme - Coteaux de Montélimar	0,50 €
I.G.P. Alpes Haute Provence	0,50 €
I.G.P. Hautes Alpes	0,50 €
*sauf volumes produits en Corse	